

Legimedia met à disposition de ses clients des modèles de documents juridiques actualisés au regard des sources légales et réglementaires en vigueur. Ces modèles constituent des documents-types afin qu'ils puissent être applicables au plus grand nombre d'utilisateurs. De par leur caractère général, il convient ainsi de les adapter à votre situation. Vous demeurez donc responsable de l'utilisation de ce document.

Nous vous invitons à vous rapprocher d'un professionnel du droit afin de bénéficier d'un accompagnement dans la rédaction et l'application de ce document.

**Notice d'utilisation :**

*► Adaptation du texte*

(…) :texte à personnaliser par vos soins.

*► Numérotation des pages*

En cas d’ajout ou de retrait de clause dans le présent document, il convient de vérifier et, le cas échéant, de modifier la numérotation des pages.

*►Commentaires*

Les commentaires sont donnés à titre indicatif, vous pouvez les supprimer en sélectionnant le cadre de couleur.



Modèle de document juridique

Conditions générales de vente pour un site internet

# Article 1 - Définitions

« **Client**» : Particulier qui passe commande ou souscrit un abonnement sur le site internet.

« **CGV** » : Conditions générales de vente.

« **Vendeur** » : SARL Impec – Camping Terme d’Astor 8 Route d’Astor 24540 Saint-Avit-Rivière France, +33 (0)5 53 63 24 52 camping@termedastor.com - [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com) SARL au capital de: 7500€ RCS: Bergerac 422683110 BERGERAC Siret: 42268311000023 Siren: 422683110 TVA Intra: FR61422683110 NAF: 552C. Il s'agit du professionnel de la vente qui propose aux clients des produits.

« **Produit**s » : Biens de location et location d’emplacements mis en vente dans le catalogue du site internet [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com)

« **Site internet** » : [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com) Il s'agit du site internet du vendeur utilisé dans le cadre de son activité professionnelle.

« **Commande** » : Document utilisé par les clients pour procéder à l'achat des produits.

# Article 2 - Objet des présentes CGV et champ d’application des CGV

Les présentes CGV ont pour objectif de décrire les modalités de vente à distance de services entre notre société SARL Impec – Camping Terme d’Astor et les clients.

Elles énoncent à ce titre l'ensemble des droits et obligations des parties en ce qui concerne leur relation.

Sont spécifiquement énoncées ici les règles applicables dans le cadre de la vente en ligne de biens proposés par la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor à partir du site internet - [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com).

Lesdites CGV évoquées sont réputées avoir été acceptées par les clients sans aucune réserve.

La société se réserve la possibilité d'adapter, modifier ou supprimer à tout moment, une quelconque partie des CGV, étant entendu que la version des CGV applicable aux clients reste celle en vigueur au jour de leur commande.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d’un séjour, pour lui –même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l’établissement.

# Article 3 – Reglement intérieur

**I. CONDITIONS GENERALES**

## 1. Conditions d’admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s’installer ou séjourner sur un terrain de camping naturiste, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu’au respect de l’application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l’acceptation des dispositions du présent règlement et l’engagement de s’y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

## 2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu’avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l’article R. 611-35 du code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

1. Le nom et les prénoms

2. La date et le lieu de naissance

3. La nationalité

4. Le domicile habituel

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l’un des parents.

## 3. Installation

L’hébergement de plein-air et le matériel y afférant doivent être installés à l’emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

## 4. Bureau d’accueil

Ouvert de 9h00 à 20h00 pour l’acceuil, l’inscription de nouveaux clients, reception de marchandises et standard téléphonique. Ouvert de 9h00 à 12h et 16h00 à 19h00 pour les paiement, formalités administratives. On trouvera au bureau d’accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les richesses touristiques des environs, diverses adresses qui peuvent s’avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

## 5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l’entrée du terrain de camping et au bureau d’accueil. Il est remis à chaque client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d’emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l’accueil et à l’entrée du camping.

## 6. Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir le bureau d’accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l’intention de partir avant l’heure d’ouverture du bureau d’accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

## 7. Bruit et silence

Les clients sont priés d’éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l’absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

## 8. Circulation et stationnement des véhicules

À l’intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 20 Km/h.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements sauf dérogation de la direction. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l’installation de nouveaux arrivants.

## 9. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s’abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l’hygiène et à l’aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être triées et déposés dans les poubelles adéquates situées à l’entrée du camping.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n’est pas permis de délimiter l’emplacement d’une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L’emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l’état dans lequel le campeur l’a trouvé à son entrée dans les lieux.

Le camping met à disposition des bacs de tri et des sacs de compostages sans frais qui devront être retourné à la fin du séjour.

## 10. Sécurité

a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d’incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d’accueil.

b) Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

## 11. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

## 12. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu’après accord de la direction et seulement à l’emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

## 13. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s’il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d’infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s’y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d’infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l’ordre.

**II. CONDITIONS PARTICULIÈRES**

## 1. Conditions d'admission

Le site est interdit à toute personne non naturiste. Les personnes seules n’ayant jamais séjourné sur le camping devront obligatoirement être parrainés par un client. À défaut, l’accès leur sera refusé.

## 2. Naturisme

La nudité est obligatoire à la piscine et son enceinte cloturée, les maillots de bains y sont interdit. La nudité integrale s’applique au camping à moins que des conditions climatiques ou physiologiques ne s’y opposent, est exempté le personnel opérant.

## 3. Mineurs

La surveillance des mineurs autorisés incombe obligatoirement aux personnes qui en sont civilement responsables. Seuls les mineurs accompagnés d’un adulte seront autorisés à occuper un emplacement.

## 4. Installations

Les auvents doivent être en toile. L’adjonction de matériaux durs est contraire à la législation des campings.

L’implantation d’abris de jardin sur les emplacements est interdite.

Toute forme d’arrosage des voies communes ou d’arrosage des emplacements ainsi que le lavage des voitures est strictement interdit.

Les installations individuelles extérieures de sanitaires ne sont pas tolérées. Dans le cas d’un litige et en l’absence d’un contrevenant, le déménagement des installations, pourra s’effectuer si nécessaire sous le contrôle d’un huissier et les frais engagés à sa charge.

## 5. Redevances

Les usagers en séjour de passage devront s’acquitter de leur redevance le jour de l’arrivée. Les redevances sont payées au bureau d’accueil.

Leur montant fait l’objet d’un affichage à l’entrée du terrain de camping et au bureau d’accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

## 6. Bruit et silence

Le silence doit être total entre 22h et 7h (sauf dérogation).

Afin d’éviter les nuisances sonores en haute saison occasionnées par des travaux d’entretien des emplacements, l’utilisation notamment de tondeuses, d’appareils de tonte ou de taille à moteur thermique ainsi que de tout matériel bruyant est strictement interdite entre le 1er juin et le 15 septembre (sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Direction du camping). En dehors de cette période les travaux bruyants sont interdits le dimanche.

## 7. Visiteurs

Dans le cas où les visiteurs viendraient à l’improviste, la direction vérifiera la présence et l’accord de l’usager qui les reçoit.

Si cet usager est absent, les visiteurs se verront refuser l’accès au camping. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le camping, l’usager en séjour qui les reçoit est tenu d’acquitter une redevance faisant l’objet d’un affichage au bureau d’Accueil et à l’entrée du Centre.

Les personnes qui rendent visite à des résidents à l’année, membres de leur famille ou non, et admises à pénétrer dans le camping, sont sous la responsabilité de ces derniers.

## 8. Chiens et autres animaux

Les chiens, après présentation du certificat de vaccination à jour, seront admis à condition d’être toujours tenus en laisse et leurs « déjections » enlevées immédiatement par leur propriétaire. Ils doivent être tatoués.

D’une manière générale, ils ne doivent en aucun cas être une gêne pour les tiers. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Seuls les animaux domestiques sont admis sur le camping. Leurs maîtres en sont civilement responsables.

Tout abandon d’animaux étant puni par la loi, il en sera fait déclaration aux autorités compétentes.

Les chiens classés dans la 1ère catégorie (de type Pitbull ou de type Boerbull) et la 2ème catégorie (l’American Staffordshire terrier, le Staffordshire bull terrier, le Tosa et le Rottweiler) sont interdits sur le camping.

## 9. Films et photographies

Il est interdit de prendre des photos et/ou de filmer des personnes ou groupes de personnes dans le camping.

Le non-respect de cette règle sera considéré comme une atteinte à la liberté d’autrui et sera sanctionné par la résiliation immédiate et définitive du séjour ou du contrat de location et par l’expulsion du contrevenant.

Le camping dispose d’un système de surveillance par camera qui filme des zones non accesibles au clients. Ces camera visent à proteger le camping de vols, ne filment pas le personnel ou les postes de travail.

## 10. Alcool et produits prohibés

La vente d’alcool ou produits alcoolisés aux mineurs est formellement interdite sur le camping.

L’alcool ou les boissons alcoolisées devront être consommées avec modération.

Des sanctions pourront être prises à l’encontre des parents d’enfants mineurs trouvés en état d’ébriété : résiliation immédiate et définitive du séjour ou du contrat de location. Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.

L’ivresse publique ou l’état d’ébriété manifeste est interdit dans les espaces communs du camping.

En cas de dégradations ou de destructions commises sous l’emprise de l’alcool, les frais de réparation et de remise en état seront à la charge du contrevenant. S’il s’agit de mineurs alcoolisés, ces frais seront facturés aux parents civilement responsables.

La conduite en état d’ivresse est interdite sur le camping.

La consommation de produits illicites, tels que définis par les lois en vigueur sur le territoire français, entraînera l’expulsion du contrevenant, après résiliation de son séjour, sans indemnité ni remboursement. S’agissant d’une infraction pénale, ce dernier est en outre passible de poursuites judiciaires.

## 11. Sanctions des infractions au règlement

Toute infraction au règlement Intérieur pourra faire l’objet d’un avertissement, d’une mise en demeure de réparer et/ou de faire cesser les troubles.

En cas d’infraction grave ou répétée au règlement Intérieur et après mise en demeure par la Direction du camping de s’y conformer, celle-ci pourra procéder à la résiliation définitive et immédiate du séjour ou du contrat de location d’emplacement de son auteur, sans remboursement ni indemnité.

En cas d’infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l’ordre.

# Article 4 - Information sur les produits

Les produits qui sont régis par les présentes Conditions Générales sont ceux qui figurent sur notre site internet [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com).

Ces produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Toutefois, il est possible que des variations dans les stocks surviennent en temps réel en raison de la demande et des mises à jour du système. Si un produit commandé n'est pas disponible, [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com) s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais et à proposer des alternatives lorsque cela est possible.

Chaque produit mis en vente sur [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com) est accompagné d'une description détaillée la plus exacte possible. Celle-ci comprend des informations telles que les caractéristiques techniques, les dimensions, les matériaux utilisés, les couleurs disponibles, ainsi que toute autre spécificité pertinente. Ces descriptions visent à fournir aux clients une vue d'ensemble précise des produits afin de les aider à faire un choix éclairé.

Les images des produits ne sont pas contractuelles.

# Article 5 – Commandes - Réservations

Les clients doivent passer leur commande en se conformant aux spécifications mentionnées sur le site [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com) pour tous les produits qui y figurent, et bien entendu, dans la limite des stocks disponibles.

Les clients passent commande directement sur le catalogue proposé par le site internet [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com).

Dès lors que les produits sélectionnés par les clients auront été ajoutés au panier, les clients devront vérifier et corriger, si cela est nécessaire, le contenu de leur panier avant toute validation.

Pour que la commande soit validée, les clients devront accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes CGV et indiquer l'adresse, le mode de livraison ainsi que le mode de paiement qu'ils désirent.

L'acceptation de la commande par le client activera l'envoi d'un mail de confirmation de la part du vendeur.

Dès lors qu'est constaté un défaut de paiement, une adresse erronée ou tout autre problème résultant du compte des clients, la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor vendeur sur le site [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com), pourra bloquer la commande jusqu'à la résolution du problème décelé.

Les produits proposés à la vente sur le site [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com) varient en fonction des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité d'un produit après passation de commande, le client sera informé dans les meilleurs délais par courrier électronique ou téléphone. Le client aura alors la possibilité d'annuler la commande du produit non disponible et d'être remboursé du montant correspondant. Toutefois, pour le reste, la commande reste ferme et définitive.

# Article 6 - Prix et modalités de paiement

La société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve des produits disponibles à cette date.

Les prix indiqués sont indiqués TTC en euros et ne tiennent pas compte des frais de livraison qui seront facturés en supplément et précisés avant toute validation de commande.

Le paiement de la totalité du prix est exigible immédiatement lors de la validation de la commande.

Les sommes versées ne pourront pas être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

La vente sera considérée comme définitive, après l'envoi d'un e-mail aux clients de la confirmation de l'acceptation de la commande par le vendeur, et après envoi du paiement du prix au vendeur.

Afin de régler leur commande, les clients peuvent choisir parmi les différentes modes de paiement mis à leur disposition par la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor et listés sur le site internet [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com).

Les différents moyens de paiement sont :

* par carte bancaire : CB nationale, carte visa et carte Mastercard sont acceptées sur le site [www.termedastor.com](http://www.termedastor.com);
* par chèque : le client doit établir un chèque à l'ordre de SARL Impec – Camping Terme d’Astor et noter au dos le numéro de sa commande. Le chèque doit ensuite être envoyé à l'adresse SARL Impec – Camping Terme d’Astor 8 Route d’Astor 24540 Saint-Avit-Rivière FRANCE;
* par virement bancaire : les coordonnées bancaires de la société SARL Impec – Camping Terme d’Astorseront transmises par mail aux clients lorsqu'ils auront sélectionné ce mode de paiement.

# Article 7 - Retard de paiement

La société SARL Impec – Camping Terme d’Astor se réserve le droit de refuser de réaliser une livraison ou d'honorer une commande qui émane d'un client qui n'aurait pas réglé de manière partielle ou totale une commande ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Dans le cadre d'une procédure de vérification des commandes et dans l'objectif de s'assurer qu'aucune personne n'utilise les coordonnées bancaires d'une autre personne à son insu, la société peut demander aux clients de lui adresser par courriel une copie d'une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. La commande sera alors validée après vérification des informations personnelles des clients.

# Article 8 - Signature électronique

La validation terminale de la commande ainsi que la fourniture en ligne des coordonnées bancaires des clients valent acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

Cela vaut également preuve de l'accord des clients sur l'exigibilité des sommes dues.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, les clients sont invités à contacter la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor dans les plus brefs délais par par téléphone +33 (0)5 53 63 24 52 ou par email à camping@termedastor.com.

# Article 9 - Suivi et modalités de livraison

La livraison des produits est réalisée uniquement en France métropolitaine mais aussi en Corse dans un délai maximum de 7 jours à compter de la réception par le vendeur du bon de commande.

Commentaire : Si la livraison s'effectue à l'étranger, il convient alors de préciser les modalités de cette livraison. Il faut également décrire le mode de livraison, par exemple, Chronopost ou Colissimo.

Les frais de livraison sont à la charge exclusive des clients et peuvent varier selon le type de commande.

Les frais de livraison sont indiqués aux clients dès l'instant où ils consultent la disponibilité des produits.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par les clients sur le bon de commande. Ces derniers doivent, à cet égard, assurer l'exactitude des informations données relatives à l'adresse.

Lorsque des colis sont renvoyés à la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor, la société peut réexpédier les colis aux frais des clients, lorsque le retour est lié à une adresse incomplète ou erronée.

La société, vendeur, s'engage à ce que les produits livrés soient conformes à la commande ainsi qu'aux obligations légales et réglementaires.

Si les produits ne sont pas conformes à la commande, les clients peuvent demander à la société de procéder à une nouvelle livraison aux frais de la société.

La société SARL Impec – Camping Terme d’Astor ne pourra être tenue responsable du dépassement de la date de mise à disposition ou de la livraison qu'après avoir été mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, par les clients de livrer les produits dans un délai raisonnable.

Si le retard de livraison résulte d'un cas de force majeure, alors dans ce cas, la société ne sera pas considérée comme responsable.

Si la livraison n'est pas exécutée, les clients pourront dénoncer le contrat de vente qui sera ainsi déclaré comme annulé et les clients devront être remboursés.

Le transfert de propriété ainsi que des risques des produits intervient à la livraison des produits.

Les produits en cours de livraison sont donc aux risques de l'expéditeur.

Au moment de la livraison, si l'emballage d'origine est abîmé ou encore ouvert, les clients doivent vérifier l'état des produits. Si lesdits produits sont endommagés, les clients doivent refuser le colis et noter le motif du refus sur le bordereau de livraison.

# Article 10 - Erreurs de livraison

Au jour de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, les clients doivent formuler auprès de la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor les réclamations d'erreurs de livraison ou de non-conformité des produits par rapport au bon de commande.

Les réclamations formulées au-delà de ce délai seront rejetées.

Les réclamations doivent être faites soit par téléphone *au* +33 (0)5 53 63 24 52, soit par courrier électronique camping@termedastor.com.

Aucune réclamation non effectuée au regard des dispositions énoncées ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte.

Lorsqu'il y a une erreur dans la livraison, les produits à échanger ou rembourser doivent être retournés à la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor dans leur emballage d'origine à l'adresse suivante SARL Impec – Camping Terme d’Astor 8 Route d’Astor 24540 Saint-Avit-Rivière France. Dans ce cas, les frais de retour sont à la charge de la société.

# Article 11 - Droit de rétractation

**10.1** Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, les clients disposent par principe, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du lendemain de la réception des produits par les clients.

Si la commande porte sur divers produits livrés séparément, le délai de 14 jours commence à courir à compter de la réception du dernier produit.

Dès lors que les clients exercent leur droit de rétractation, ils n'ont pas à motiver leur décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux correspondant aux frais de renvoi des produits selon l'article L.221-23 du Code de la consommation.

Afin d'exercer leur droit de rétractation, les clients doivent informer la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor de leur décision avant l'expiration du délai de 14 jours par l'envoi du formulaire suivant par courrier électronique camping@termedastor.com. ou courrier postal à l'adresse SARL Impec – Camping Terme d’Astor 8 Route d’Astor 24540 Saint-Avit-Rivière France:

« À l'attention de la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor,

Je/nous(\*) vous notifie/notifions(\*) par la présente ma/notre(\*) rétractation du contrat portant sur la vente du produit(\*) ci-dessous :

Commandé le(\*) / reçu le(\*) :.............................................

Nom du (des) consommateur(s) :......................................

Adresse du (des consommateurs) :...................................

Signature du (des consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :..............................................................................

Date :..................................................................................

Signature :..........................................................................

(\*) = Rayez la mention inutile. »

**10.2** Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé dans plusieurs cas dont le cas où les produits sont personnalisés ou en ce qui concerne la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel. Aucune exception à mentionner.

**10.3** Dès lors que le droit de rétractation est exercé par les clients dans les limites des dispositions en vigueur, la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor est tenue de rembourser les clients de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor a été informée de la décision des clients de se rétracter.

# Article 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans le présent contrat découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Les cas de force majeure sont tous les faits et les circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, et indépendants de la volonté des parties qui empêchent l'exécution normale du contrat de vente.

Si un cas de force majeure se présente, ou un cas fortuit, les parties conviennent alors ensemble des conditions dans lesquelles le contrat pourra être poursuivi.

# Article 13 - Garanties

La société SARL Impec – Camping Terme d’Astor garantit les clients contre tous défauts de conformité et contre les vices-cachés des produits.

La société est garante de l'ensemble des produits et biens du contrat de vente.

Elle s'assure qu'aucune erreur ne soit commise sur le site internet ou dans les produits.

Les clients ont ainsi la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation.

Ils peuvent aussi formuler une demande au titre de la garantie des défauts de la chose vendue en vertu des articles 1641 et suivants du Code civil.

Si les clients mettent en œuvre la garantie légale de conformité, ils disposent d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir.

Ainsi, dans le cadre de la garantie légale de conformité les clients peuvent :

* bénéficier d'un délai obligatoire jusqu'à deux ans à compter de la délivrance du produit pour agir à l'encontre du vendeur, la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor;
* choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût qui sont prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
* les clients sont aussi dispensés de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit pendant les deux ans qui suivent l'achat du bien pour tous les produits achetés neufs et six mois pour les biens d'occasion.

Commentaire : Il est possible de rajouter une garantie commerciale mais elle est facultative et résulte d'une volonté de la société d'aller au-delà de ce que prévoit la loi. Aussi, cette garantie n'étant pas obligatoire, elle est laissée à la libre appréciation des sociétés. Si une telle garantie est mise en œuvre, il convient alors de la définir et de la préciser dans les présentes CGV.

# Article 14 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet de la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor à savoir le site camping@termedastor.com *demeure* la propriété du vendeur.

La société est donc la seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le contenu du site internet.

Les clients s'engagent à ne pas utiliser le contenu du site internet sans l'accord préalable et écrit de la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor.

En s'engageant à ne pas utiliser le contenu du site internet, les clients s'obligent à n'utiliser aucune mention du site, ni la marque ainsi que le nom commercial, les logos, les dessins, etc.

Toute utilisation non autorisée est susceptible de constituer un délit de contrefaçon passible de poursuites pénales.

# Article 15 - Informatique et Libertés

Les informations recueillies par la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor bénéficient de la protection de la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.

La société SARL Impec – Camping Terme d’Astor collecte des données personnelles sur les clients afin de pouvoir procéder à la vente des produits et est ; en ce sens, le responsable du traitement desdites données.

La société garantie la sécurité du traitement des informations communiquées ainsi que la protection de la vie privée des clients.

Les informations récoltées peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale ou encore d'amélioration de la qualité des services de la société, sur accord du client.

Les clients ont la possibilité de s'opposer à la communication de leurs données en adressant un courrier postal à l'adresse suivante : SARL Impec – Camping Terme d’Astor 8 Route d’Astor 24540 Saint-Avit-Rivière France ou par email à camping@termedastor.com.

Les clients disposent également d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de leurs données personnelles qu'ils peuvent aussi exercer en adressant un courrier à la société dont l'adresse est indiquée ci-dessus.

Les clients ont aussi la possibilité de récupérer les données communiquées à la société, d'en demander leur destruction ou de les transmettre à une autre société.

Conformement à l’article L.223-2 du Code de la consommation ; Opposition au démarchage téléphonique Bloctel : Le consommateur peut à tout moment s’inscrire gratuitement sur une liste « Bloctel » afin de ne plus recevoir d’appels téléphoniques commerciaux non sollicités. Le dispositif gouvernemental permet de s’opposer au démarchage téléphonique.
L’inscription se fait sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

# Article 16 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGV sont déclarées comme étant contraires à une disposition légale impérative, les autres clauses des présentes conditions générales de vente demeurent néanmoins applicables et le contrat de vente ne sera pas affecté.

# Article 17 - Loi applicable

Les présentes CGV sont rédigées en langue française.

Aussi, les CGV sont soumises à la loi française, sauf dispositions impératives contraires.

# Article 18 - Litiges

En cas de litige pouvant naître du contrat ou des CGV, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

Les litiges qui n'auront pas été résolus à l'amiable entre la société SARL Impec – Camping Terme d’Astor et les clients seront soumis aux tribunaux compétents.

Les clients peuvent aussi recourir gratuitement au service de médiation proposé par la société conformément à l'article L. 612-1 du Code de commerce.

La société SARL Impec – Camping Terme d’Astor adhère en ce sens au service du médiateur de la consommation CM2C – cm2c.net Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice. Adresse : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris Représenté par son président Monsieur René Jalin. Email :contact@cm2c.net ; tel : 01 89 47 00 14